



Communauté de Communes

Délibération n°2024/104

Date d'envoi convocation : 27/06/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 75

Présents : 51

Absents : 29

- dont suppléés : 5

- ayant donné pouvoir : 13

Votants : 64

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à dix-neuf heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Maine Saosnois, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric BEAUCHEF, à Marolles-les-Braults.

Présents :

CHAILLOU Géraldine, FONTENAY Vincent, MEUNIER Fabrice, PLEVER Marie-Laure, LEMONNIER Thierry, JARRY Laëtitia, LECESVE Loïc, BOTHEREAU Laurent, CHEDHOMME Christian, BOULAY-BILLON Sylvie, COUDER Michel, MANUEL Patrick, NICOLAS Philippe, PENISSON Claudine, ASSIER Yveline, MAURASIN Olivier, DE PIEPAPE Guy-René, LETAY Jean-Yves, BEAUCHEF Frédéric, ETIENNE Jean-Michel, MARCADÉ Arlette, PLESSIX Sandrine, DEROYE Christelle, GARNIER Anne-Marie, COCHIN Jean, TRIGER Jacqueline, TOUZARD Olivier, JEUSSELIN Hubert, MORIN Luc, GUIBERT Jean-Denis, MOULARD Claudie, BOSSEAU Lucien, MORIN Claude, GODIMUS Jean-Luc, DUBREUIL Sylvie, de VILMAREST Eric, CENEE Jean-Marie, FORTIN Pierre, RICHARD Philippe, MONCEAUX Léopold, CHED'HOMME Michel, CHARTIER Philippe, GOSNET Patrick, POISSON Roger, MICHEL Bernard, TISON Gaëlle, COLIN Serge, BOURMAULT André (*suppléant*), GODMER Joël (*suppléant*), Gérard LANTENOIS (*suppléant*), DENDELEUX Michel (*suppléant*), FRENEHARD Bruno (*suppléant*)

Absents excusés :

- GAUTIER Catherine donnant pouvoir à CHAILLOU Géraldine
- MAUTIN Guillaume donnant pouvoir à JARRY Laëtitia
- COURTAN Nathalie donnant pouvoir à LEMONNIER Thierry
- AMBROIS Katia donnant pouvoir à MANUEL Patrick
- HASTAIN Mélanie donnant pouvoir à FORTIN Pierre
- EVRARD Gérard donnant pouvoir à BEAUCHEF Frédéric
- BELLUAU Francis donnant pouvoir à GARNIER Anne-Marie
- LEROI Annick donnant pouvoir à de VILMAREST Eric
- AUBRY Geneviève donnant pouvoir à DEROYE Christelle
- CHALM GOUIC Jocelyne donnant pouvoir à RICHARD Philippe
- VOVARD Dominique donnant pouvoir à DUBREUIL Sylvie
- CHOPLIN Jean-Bernard donnant pouvoir à BOTHEREAU Laurent
- COSME Guy donnant pouvoir à TISON Gaëlle
- CORNUEIL Didier remplacé par BOURMAULT André suppléant
- MENAGER Fabienne remplacée par GODMER Joël suppléant
- MULOT Jean remplacé par FRENEHARD Bruno suppléant
- DUTERTRE Annick remplacée par Gérard LANTENOIS suppléant
- CRINIER Loïc remplacé par DENDELEUX Michel suppléant
- CECONI Nadine, BOTTRAS Thierry, SEILLE Bernard, LOISEAU Christophe, CHAMPCLOU Pascal, MICHEL Bernard

Absents :

BASSELOT Patrice, ANDRY Virginie, FROGER Barbara, ORY Margaux, DELAUNAY Jérôme,

Secrétaire de séance : TISON Gaëlle



Communauté de Communes

Délibération n°2024/104

➤ **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : DEMANDE DE RETRAIT DU PAYS DU PERCHE SARTHOIS**

A la fusion des 3 communautés de communes, la communauté de communes Maine Saosnois adhérerait aux 3 pays initiaux :

- Pays de la Haute Sarthe,
- Pays d'Alençon,
- Pays du Perche Sarthois.

La communauté de communes s'est d'ores et déjà retirée des Pays de la Haute Sarthe et d'Alençon, mais est toujours adhérente au Pays du Perche Sarthois pour les 10 communes de l'ex-Maine 301.

A ce jour, il n'y a plus de compétence exercée par le Pays qui intéresse la communauté de communes Maine Saosnois (hormis l'intérêt que porte une commune au Pays d'Art et d'Histoire).

La gestion des fonds européens est désormais effectuée par le GAL de la communauté de communes de la Haute Sarthe Alpes Mancelles, mutualisé avec la communauté de communes Maine Saosnois et les compétences à la carte proposées par le syndicat, SCoT et PCAET, ne concernent pas notre territoire.

Le montant de la participation annuelle au titre de 2024 est de 25 089 €.

Les commissions Finances et Aménagement du Territoire, réunies respectivement les 10 et 19 juin derniers, ont émis un avis favorable sur le retrait de la communauté de communes Maine Saosnois du Pays du Perche Sarthois.

Le Président demande au conseil de se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à 63 voix et 1 abstention

- **APPROUVE** cette proposition ;
- **SOUHAITE** se retirer du Syndicat du Pays du Perche Sarthois à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- **CHARGE** le Président de déposer auprès du Syndicat la demande de retrait de la communauté de communes, afin que le Syndicat puisse se prononcer sur cette demande ;
- **DIT** souhaiter poursuivre la discussion avec le Syndicat concernant les chemins touristiques et les actions proposées par le Pays d'Art et d'Histoire.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces utiles à la mise en application de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric BEAUCHEF